

Production à venir...

Rappel :

La dernière production d'ampleur au labo date du LHC 2004 – 2008 (?) → Quasiment il y a 20 ans...

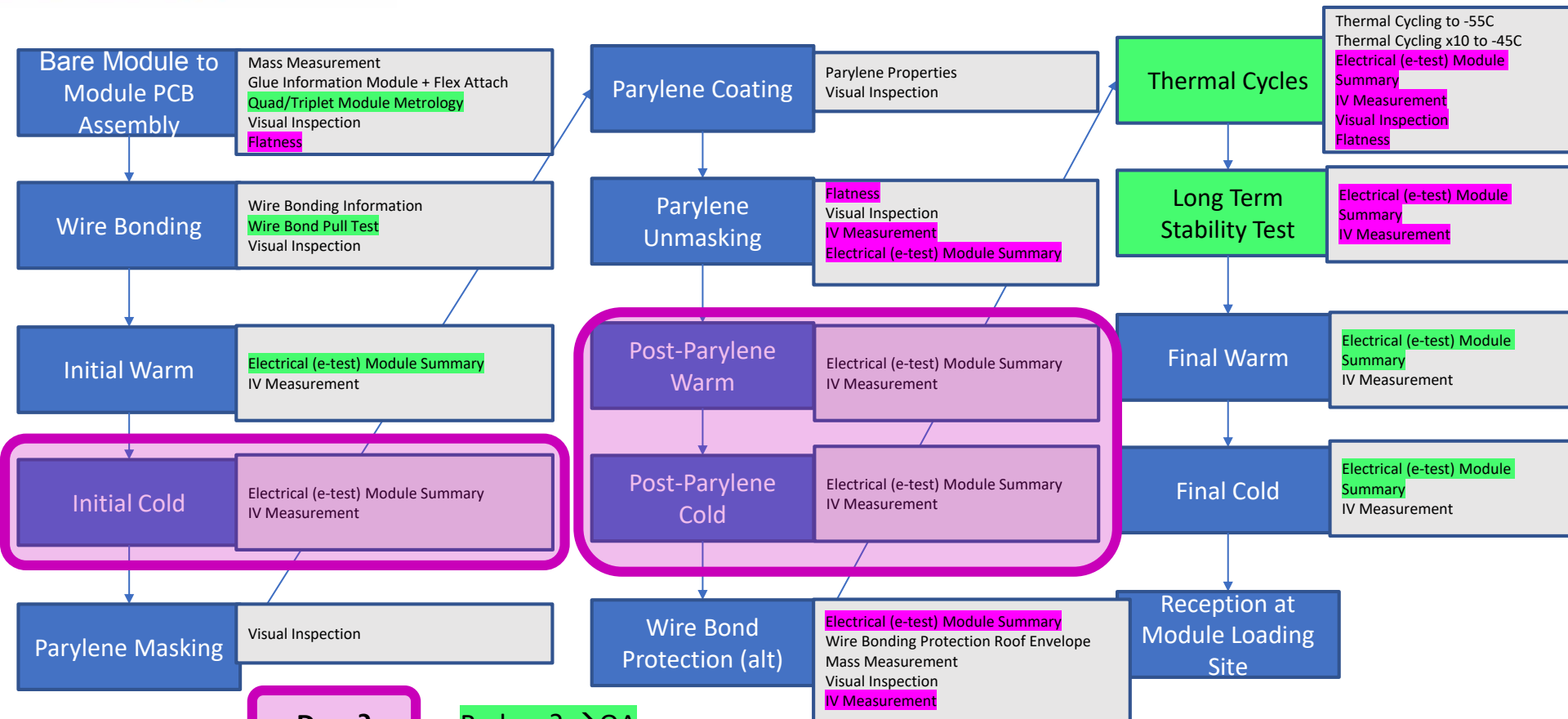
ITk: production sur ~ 2 ans

→ Investissement en temps et en personnel qui n'est plus habituel au labo

→ Test aussi pour le futur... L'IN2P3 va regarder ce que nous sommes capables de faire pour définir plus précisément sur quoi nous pouvons nous positionner pour FCC (~ 2045 , donc encore ~ 15 ans avant une nouvelle production importante)

→ Futur des services techniques du labo

Areas to Target Test Reduction



Drop?

Reduce? → QA

X-rays?

Le planning est de ~ 9 modules/semaine produits sur 41 semaines ($\sim 80\%$) (\rightarrow 11 semaines 'sans' production) [~ 800 modules/2 ans]

- \rightarrow Essaye de faire des activités 'groupées' pour au moins travailler 1h30-2h sur ITk (pas juste 30 min)**
- \rightarrow Mode de travail à définir ensemble : on fait en bloc ou on étale sur plusieurs jours... (plutôt étalé à l'heure actuelle)**
- \rightarrow Tentative de planning mais tout est ouvert à la discussion!**
- \rightarrow Tout dépendra des livraisons (comme je manage les livraisons, je vais pouvoir adapter à ce que l'on veut)**

Difficultés des plannings :

17 personnes... Avec des plannings très différents, des fractions différentes et des demandes différentes...

→ Possibilités d'utiliser des outils de planification MAIS ça sera optimisé par activités et non pour le personnel (outil python qui fait changer d'activités toutes les 15 minutes etc)

→ Première tentative en considérant le personnel mais très très lourd pour moi (à faire et à maintenir...)

→ Effort de la part de tous, prévisions par tranche de 6 à 8 semaines, prévisions des absences des personnels sur cette même période!

→ Complication : maladie, faits imprévisibles

→ Nécessité de l'adaptation de tous (et pas que de qq'un...)

Circulaire CNRS :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/temps/Documents/Teletravail_guide_operationnel_2023_2.pdf

Le télétravail se définit comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication »

Les activités qui nécessitent une présence physique sur site ne sont pas éligibles au télétravail (art. 2 de l'arrêté du 3 novembre 2017). Il s'agit :

- des activités visant à renseigner des usagers ;
- des activités visant à soigner des animaux ;
- des activités nécessitant d'utiliser des équipements matériels spécifiques
- des activités de recherche et manipulations nécessitant, par exemple, l'utilisation de produits et de matériels scientifiques ainsi que le port d'un équipement individuel de protection ; (...)

Circulaire CNRS :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/temps/Documents/Teletravail_guide_operationnel_2023_2.pdf

Activités télétravaillables (exemples) :

- Rédaction ou contribution à la rédaction de projets, de bilans, de rapports, de notes, de manuscrits, de thèses, de demandes de financement, d'articles scientifiques ou de communications, de comptes-rendus d'expérience
- Lecture, bibliographie et documentation
- Communication et diffusion
- Instruction, constitution et préparation de dossiers
- Organisation et planification
- Échanges bilatéraux ou en réunion (mails etc)
- Gestion des stocks, des commandes et des relations fournisseurs, prestataires et usagers
- Préparation des expériences et analyse des résultats
- Conception, conduite, maintenance et support d'expérience ou fonctionnel (Exemples cités : programmation logicielle des bancs de tests, prise de mesures à distance, suivi d'expériences par réseau, maintenance des serveurs de calculs, bioinformatique, calcul scientifique, infographie, cartographie, dessin, saisie de schémas, CAO, DAO, FAO ..)

Circulaire CNRS :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/temps/Documents/Teletravail_guide_operationnel_2023_2.pdf

Autorisations :

Trois critères sont pris en compte lors de la décision d'autoriser ou non le télétravail :

- La nature et le volume des activités sollicitées sont-elles cohérentes avec la demande ?
- L'agent est-il suffisamment autonome pour pouvoir les accomplir en télétravail ?
- L'exercice du télétravail par l'agent est-il compatible avec l'organisation collective du travail au sein du service ou du laboratoire ?

→ **ITk rentre dans ce 3ème point...**

L'organisation du travail au sein de l'équipe et la continuité du service doivent aussi être prises en compte dans l'appréciation conduisant à autoriser ou non le télétravail de ses membres.

Sur motivations circonstanciées, le ou la responsable/ DU peut être amené à porter un avis défavorable, amenant le ou la DR à ne pas autoriser le télétravail. Un réexamen ultérieur de la demande peut toutefois être envisagé

Circulaire CNRS :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/temps/Documents/Teletravail_guide_operationnel_2023_2.pdf

Recommandations pour travail d'équipe :

Préalablement à la mise en place du télétravail au niveau local, la mise en place de deux jours non ouverts au télétravail est préconisée. Le choix des deux jours non ouverts au télétravail doit être fait au niveau organisationnel pertinent (unité, équipe, direction, délégation, service...) afin de préserver la dimension collective de l'organisation du travail.

Il est préconisé de prévoir les réunions rassemblant l'ensemble des agents les jours où l'ensemble du collectif est présent sur le lieu d'affectation.

Selon la nature de l'activité, le fait de proposer aux agents en télétravail de l'équipe les mêmes jours ou au contraire des jours différents de télétravail doit faire l'objet d'un examen au sein de chaque unité. Les modalités de continuité de service dans le cadre du télétravail peuvent être étudiées lors des échanges entre participantes et participants sur leur situation de travail concrète.

Circulaire CNRS :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/temps/Documents/Teletravail_guide_operationnel_2023_2.pdf

Recommandations :

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à trois jours par semaine et que le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à deux jours par semaine.

Afin de préserver la cohésion et le fonctionnement du service, le CNRS recommande que, pour les agents à temps plein, la quotité des fonctions exercées sous la forme du télétravail n'excède pas deux journées par semaine.

Afin de préserver une souplesse d'organisation, il pourra être demandé à l'agent, de manière occasionnelle et justifiée par l'activité de l'équipe ou du service, de revenir sur site un jour normalement télétravaillé, sans que cette journée non télétravaillée ait vocation à être reportée (exemples : pic temporaire d'activité, urgence nécessitant une présence physique, participation à une réunion, à une assemblée générale...). Si un jour normalement télétravaillé survient un jour férié ou de fermeture du service, il n'a pas non plus vocation à être reporté.

Ce n'est pas moi qui définit votre télétravail !

Activités production ITk non télétravaillable :

Machines sur place, les modules sur place etc

→ **Dans le premier planning, essaie de préserver une journée par semaine non – ITk [compliquer]**

→ **Quid si malade ou absence imprévisible?**

→ **Equité entre les différents personnels (CDD/CDI, jeunes/vieux et préservation de la fraction, des activités [wirebonding/collage])**

→ **Travail en binôme → consommation de personnel**

Toujours :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Od4DWI_x0IVXovSaTaoFcjfCICII2yrRD_vB4aBGJ7Y/edit?usp=sharing

Considère un temps 'plus large' pour les activités (quand je connais les activités, vous connaissez aussi les activités donc à voir)

**Considère que l'on aura un flux continue de modules/flex
→ Peut être que ça ne sera pas le cas et que nous aurons des 'semaines de production' et des semaines plus vides...**

**Horaires sont parfois indicatifs, parfois ils sont impératifs car d'autres binômes utilisent le matériel juste après
→ A vous d'ajuster le planning : vous pouvez commencer avant 9h et finir après 18h, le principal c'est que tout soit fait, de manière cohérente et sans gêner d'autres binômes!**

A faire :

Noemi = Jean-pascal + besoin de remplacer Karim (Nikita mais pas les mêmes activités)

Rajout des wirebonds protections + X-rays (+ajustement du parylene unmasking)

→ Ce n'est pas figé dans le marbre! On en discute!

--> 40 modules Wirebondes en 4 semaines

--> 48 modules colles en 4 semaines

--> ~1 semaine en avance pour le wirebonding

Production Hours:	h/mois	Percentage	
Thiziri Amezza	29	0.19	
Stephanie Beauceron	16	0.10	
Giovanni Calderini	12	0.08	
Paul Chabrillat	31	0.20	
Julien Coridian	0	0.00	
Pascal Corona	57	0.37	Expert WB
Francesco Crescioli	73	0.47	Expert WB
Frederic Derue	15	0.10	
Marc Dhellot	28	0.18	Expert WB
Karim El haj hussein	60	0.38	
Cyrille Goulet	61	0.39	Expert WB
Yahya Khwaira	74	0.47	
Bertrand Laforge	0	0.00	
David Martin	46	0.29	
Yann Orain	86	0.55	
Noemi	28	0.18	Expert WB
Total	616	3.95	--> Besoin de 4.0 FTE sans WB protection

**Fraction <55%,
en bleu ceux qui font du wirebonding → sous estimation**

Toujours :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Od4DWI_x0IVXovSaTaoFcjfCICII2yrRD_vB4aBGJ7Y/edit?usp=sharing

Si la prod avance bien → possibilité de réduire certains binômes si les activités donnent un Yield de 100% (les objets ne connaissent aucun défaut depuis une longue période en sortie de cette activité)

→ A définir ensemble et au fur et à mesure!

→ Planning pour les premières semaines de production, qui sera ajusté en fonction de ce que l'on rencontre etc

Grande évolution sur cette thématique et c'est très apprécié!!!

Vous êtes les acteurs principaux du travail et j'ai besoin de vos retours pour améliorer les choses!

Merci pour vos discussions utiles sur l'amélioration des activités etc

- Possibilité de venir me voir et me dire : jour X, j'ai besoin d'être absent mais j'ai vu A qui veut bien prendre mon tour etc**
- Je ne suis pas la seule responsable du planning!**
- Il nous reste encore beaucoup de choses à mettre en place (note sur l'état d'un module, où le trouver etc)**
- Succès ensemble qui sera rendu visible!**